



MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Vendredi 12 mars 2022 à 09 heures 30**

Les membres présents en séance :

Gilles AMBS, Daniel AUGIER, Michèle CHANTERANNE, Aurélien COLLEY, Martial COLOTTE, Michel DÉSIRÉ, Axel JOURDA, Marc KIPPEURT, Carole MARGÉRARD, Bernard PEIGNEY, Françoise PEIGNEY.

Les membres absents : Sandrine MOUROT et Pierre REIJASSE

Procuration : Emilie FARON a donné procuration à Michèle CHANTERANNE
Mireille MICHEL a donné procuration à Carole MARGÉRARD

Secrétaire de séance : Michèle CHANTERANNE

1. Location du studio meublé – rue du bois de la main

Suite aux nombreuses demandes d'hébergement pour des stagiaires il a été décidé de meubler le seul studio appartenant à la Commune sur le hameau de La Rochère. Le Maire demande à l'Assemblée de fixer le tarif de location, à la semaine afin d'assouplir la gestion communale de ce studio.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **FIXE** le tarif de location à 65 €/semaine, toutes charges comprises.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail à chaque période de location.

2. Vente de terrain

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande des propriétaires des maisons sise 4 rue du Puits, section E 49 et 8-10 rue Derrière le Château, section E 50-51 quant à l'acquisition de l'ancien sentier jouxtant leur propriété respective. Cet ancien sentier étant une nuisance dans le fait où il coupe en deux la propriété sise au 4 rue du Puits, passant entre la porte d'entrée de la maison et son jardin.

Le géomètre étant intervenu afin de diviser ce sentier en 2 parcelles, la vente peut avoir lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **DECIDE** de passer ce sentier du domaine public au domaine privé de la Commune.
- **ACCEPTE** de vendre la parcelle E 567 d'une superficie de 116 m² à M. COOLS Franck et la parcelle E 568 d'une superficie de 101m² à M. MICHEL Daniel ;
- **FIXE** le prix de vente des parcelles concernées à 1€/m² ;
- **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** le M. le Maire à signer tout document relatif à cette transaction

3. Convention d'assistance avec l'Agence départementale INGENIERIE70

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'INGENIERIE70 venus rencontrer les élus du conseil municipal. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour les opérations suivantes :

- Aménagements de sécurité Rue de Vouécourt et Rue de Selles sur RD50.

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGENIERIE70 qui précise, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE70.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE70,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

4. Demande de subventions – Aménagements de sécurité

Monsieur le Maire rappelle le contenu des travaux.

- **AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE DE VOUGECOURT ET RUE DE SELLES SUR RD50**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

✓ **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions au titre :

- des « travaux de voirie communale », auprès du Département,
- de la « répartition et utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière », auprès du Département,
- de la DETR, auprès de l'état,

ainsi que de signer tous les documents s'y rapportant.

La séance est levée à 10 heures 20.

Vu par Nous, Michel DESIRE, Maire de la Commune de PASSAVANT LA ROCHERE

Pour être affiché le 21 mars 2022

A la porte de la mairie,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Michel DESIRE

